

INFO VOIRIE

MODIFICATION CIRCULATION RUE DES CASTORS

Dans le cadre de l'apaisement de la circulation et de la sécurisation des piétons dans votre rue, la Ville a engagé une réorganisation de la rue des Castors. Cette décision fait suite à la réunion publique organisée le 12 mai dernier sur site, en présence du maire, des élus, des services techniques et de la police municipale.

Objectifs :

- Renforcer la sécurité des piétons et des habitants
- Réduire les nuisances sonores et la vitesse de circulation
- Préserver les trottoirs, trop souvent dégradés par le passage de véhicules lourds

Ce qui change à partir du 1er septembre 2025 :

- La rue des Castors passe en sens unique descendant, depuis la rue Jacques Oudot jusqu'à l'avenue de Meaux.
- Stationnement alterné en chicanes sur la rue pour favoriser le ralentissement naturel de la circulation.
- Rénovation partielle des trottoirs pour un meilleur confort piéton.
- Interdiction de circulation aux véhicules de plus de 3,5 tonnes, y compris les bus.

Ligne de bus 3611 : nouveau parcours

En conséquence de l'interdiction de passage des bus :

- À compter du 1er septembre, la ligne 3611 sera provisoirement déviée via la rue Jacques Oudot et la route de Voisenon.
- Puis, à partir du 3 novembre, un nouvel itinéraire pérenne sera mis en œuvre via la plateforme Tzen2 et la rue Édouard Branly. Ainsi, le bus ne passera plus par la rue Jacques Oudot.

Attention aux conditions de circulation

Avec près de 2000 véhicules par jour, des perturbations temporaires sont à prévoir, notamment au carrefour à feux entre la rue Édouard Branly et la route de Voisenon.

Une période test de cette nouvelle configuration est prévue jusqu'à fin octobre 2025.

À l'issue de cette phase, si les difficultés de circulation sont trop importantes, la rue des Castors pourrait repasser en double sens, jusqu'à l'ouverture du boulevard urbain et du raccordement de la rue Charles Péguy, prévue à ce jour en août 2026.

Pour toutes questions, les Services techniques de la Ville sont à votre disposition
au : 01 64 52 74 44 ou infrastructures@ville-melun.fr



NOUVEAU PLAN DE CIRCULATION



Passage en sens unique



Déviation provisoire
ligne 3611



Interdiction de circulation
aux véhicules de plus de 3,5 tonnes

